

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la séance du 1^{er} avril 2021

L'an deux mille vingt, le premier avril, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué le 26 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Grand Logis, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2021

Présents : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU – Mme Sylvette LAMOUREUX – M. Franck CORNEVIN - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M. Baptiste SORIN

Procurations : Mme Aurélie GAZEAU à Mme Solène GUIBERT – M. Mathieu ROBIN à M. Baptiste SORIN

Secrétaire de séance : M. Vincent BRETECHER

Assistait également à la réunion : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR

- 16.04.21 Budgets communaux : approbation des comptes de gestion 2020
- 17.04.21 Budgets communaux : approbation des comptes administratifs 2020
- 18.04.21 Budgets communaux : affectation des résultats 2020
- 19.04.21 Bilan des acquisitions et cessions 2020
- 20.04.21 Taux d'imposition 2021
- 21.04.21 Budgets communaux : budgets primitifs 2021
- 22.04.21 Autorisation de programme
- 23.04.21 Subventions aux associations 2021
- 24.04.21 Souscription branchement eaux usées 1 rue de l'Europe
- 25.04.21 Réhabilitation de la mairie – Avenant
- 26.04.21 Abords de la mairie – Autorisation pour le lancement du marché
- 27.04.21 SYDEV – Convention d'éclairage public cheminement piétonnier rue des Vignes
- 28.04.21 Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'association TA LEME
- 29.04.21 ZAC de la Caillonnière, tranches 4 et 5 - dénomination de rues
- 30.04.21 Création d'un poste contractuel administratif dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences
- 31.04.21 Création d'un poste contractuel technique dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Vincent BRETECHER en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 février 2021 a été adopté à l'unanimité.

FINANCES

16.04.21 - Budgets communaux : approbation des comptes de gestion 2020

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion sont les bilans comptables de l'année 2020 réalisés par la Trésorerie de Montaigu. Ils retracent notamment l'actif et le passif de chaque document budgétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 présentés, des budgets :

- Principal
- Assainissement
- Opération « immobilières et commerciales »
- Opération « Locaux Grand Moulin »
- Lotissement « ZAC La Caillonnière – Les Rochettes »

17.04.21 - Budgets communaux : approbation des comptes administratifs 2020

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les comptes administratifs 2020.

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Sous la présidence de M Joël OIRY, 1^{er} adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs 2020 présentés :

- Principal
- Assainissement
- Opérations Immobilières et Commerciales
- Opérations Rue du Grand Moulin
- ZAC La Caillonnière – Les Rochettes

18.04.21 - Budgets communaux : affectation des résultats 2020

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire informe que pour l'ensemble des budgets communaux, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal,

- soit en report à nouveau, pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le détail des arrêts de comptes de l'exercice 2020, pour les budgets suivants :

- Principal
- Assainissement
- Opérations Immobilières et Commerciales
- Opérations Rue du Grand Moulin
- ZAC La Caillonnière – Les Rochettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, pour le budget principal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 738 742.33€ et décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 349 907.99€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, pour le budget assainissement, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 98 887.83€ et décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 162 138.93€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, pour le budget opérations Immobilières et Commerciales, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 634.46€

et décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 148 975.35€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, pour le budget opérations Rue du Grand Moulin, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 235.83€

et décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 6 530.42€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, pour le budget ZAC La Caillonnière – Les Rochettes, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 433 135.80€

et décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2020 de la façon suivante : Compte 001 – Solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement reporté : 206 797.92€.

19.04.21 - Bilan des acquisitions et cessions 2020

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 121 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, décidées en cours de l'année écoulée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et cessions présenté, pour l'année 2020.

20.04.21 - Taux d'imposition 2021

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire précise que chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales, relevant de la compétence de la commune.

Selon la loi de finance 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée.

La commune bénéficie d'une compensation intégrale de la part de l'Etat.

Un taux de référence pour la taxe foncière bâti est donc mis en place. Il correspond au taux communal 2020 (13.34 %) additionné au taux départemental (16.52 %). Soit un taux de référence de 29.86 % pour la commune.

Un système de reversement ou de prélèvement est mis en place par l'Etat pour que la commune perçoive dans son intégralité une somme équivalente malgré la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier la pression fiscale pour l'année 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les taux communaux d'imposition pour 2021 comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti	29.86 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	51.85 %

21.04.21 - Budgets communaux : budgets primitifs 2021

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente l'ensemble des budgets de la commune pour l'année 2021, à savoir :

- Principal

- Assainissement
- Opération Immobilières et Commerciales
- Opération « Rue du Grand Moulin »
- Lotissement « ZAC de la Caillonnaire »

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les budgets 2021 ci-dessus.

22.04.21 - Autorisation de programme

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire précise aux conseillers que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisation déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme, qui est une décision budgétaire, est de la compétence du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les quatre autorisations de programmes présentées :

1. Autorisation de programme n°01-18 : construction d'une passerelle piétonne au-dessus de la Boulogne (budget principal – opération 17)
2. Autorisation de programme n°03-18 : aménagements aux alentours du Pôle Médical (*budget principal – opération 16*)
3. Autorisation de programme n°01-19 : mise en accessibilité et rénovation énergétique de la mairie (*budget principal – opération 12*)
4. Autorisation de programme n°01-20 : aménagement et gestion des lagunes au bord de la Boulogne (*budget principal – opération 18*). Autorisation de programme annulée dans l'attente de la réalisation d'étude et diagnostic.

23.04.21 - Subventions aux associations 2021

Rapporteur : Martine FAUCHARD, Adjointe au Maire

Mme Martine FAUCHARD, Adjointe au Maire, présente les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2021, sur la base des propositions de la commission compétente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, pour l'année 2021, les subventions municipales présentées pour un montant global de 94 001€ et précise que cette dépense sera imputée sur les crédits du chapitre 65 « autres charges de gestion » compte budgétaire 6574.

24.04.21 - Souscription branchement eaux usées 1 rue de l'Europe

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

M. Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire, expose la nécessité de réaliser un branchement d'eaux usées, pour le terrain sis 1 rue de l'Europe, propriété de la société NOV'Nettoyage.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la mairie par le biais d'une société privée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander la somme de 1 901.34 € à la société NOV'Nettoyage correspondant à la facture payée par la commune et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires liées.

MARCHÉS PUBLICS

25.04.21 - Réhabilitation de la mairie – Avenant

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le contrôleur technique du chantier de la Mairie a rendu un avis défavorable sur le maintien de la génoise en l'état actuel. De ce fait, il convient de déposer la génoise existante et la remplacer par une nouvelle.

De plus, une moins value est répercutée par l'entreprise dans le cadre de la suppression de l'emmarchement sur le pignon de la mairie (prévu initialement au CCTP).

Monsieur le Maire propose un avenant n°2 avec l'entreprise SN BILLON qui formalise ces travaux supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant d'augmentation avec l'entreprise dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation de la Mairie, d'un montant de 9 610.78€ HT, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

26.04.21 - Abords de la mairie – Autorisation pour le lancement du marché

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire, après avoir rappelé les objectifs principaux du projet informe le conseil qu'il est temps de lancer le marché de travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer l'opération, valider les documents liés et les signer dans le cadre de la consultation.

RÉSEAUX

27.04.21 - SYDEV – Convention d'éclairage public cheminement piétonnier rue des Vignes

Rapporteur : Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire

M. Joël OIRY, 1^{er} Adjoint au Maire, présente la réalisation d'une opération d'éclairage pour le cheminement piétonnier rue des vignes, proposée par le SyDEV.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation communale demandée par le SyDEV, approuve la convention n° 2021.ECL.0155 et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

VIE LOCALE

28.04.21 - Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'association TA LEME

Rapporteur : Christelle SAUVAGET, Adjointe au Maire

Mme Christelle SAUVAGET, Adjointe au Maire, présente l'association TA LEME, à l'origine du projet de FABLAB qui va s'implanter sur la commune. Pour que ce projet puisse voir le jour, la commune propose de mettre à disposition, selon une convention, l'ancienne maison du directeur.

La convention permettra d'encadrer la mise à disposition et encadre le loyer annuel demandé pour pallier en partie aux charges de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mise à disposition de l'ancienne maison du directeur sise 7 rue du champ de foire pour l'association TA LEME.

URBANISME

29.04.21 - ZAC de la Caillonnaière, tranches 4 et 5 - dénomination de rues

Rapporteur : Laurent BERTAUD, Adjoint au Maire

M. Laurent BERTAUD, Adjoint au Maire, présente le travail de la commission urbanisme sur la dénomination des rues, après un retour des propositions des conseillers municipaux pour la dénomination des rues des tranches 4 et 5 de la ZAC de la Caillonnaière.

M. Laurent BERTAUD, Adjoint à l'urbanisme, insiste sur l'identité souhaitée et donnée par les conseillers municipaux aux noms des rues de la ZAC de la Caillonnaière. L'objectif est de poursuivre l'attribution dans la même lignée.

Trois noms de rues sont proposés et présentés.

M. Laurent BERTAUD, Adjoint à l'urbanisme, rappelle qu'un quatrième nom de rue sera à définir pour la tranche 5. Les conseillers municipaux sont invités à soumettre leurs idées pour une décision lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dénominations de rues suivantes pour la tranche 4 :

- Jacqueline AURIOL
- Nelson MANDELA
- Marguerite YOURCENAR

PERSONNEL COMMUNAL

30.04.21 - Création d'un poste contractuel administratif dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente le dispositif du « Parcours Emploi Compétences » (PEC) qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le financement par l'Etat de ce dispositif permet une prise en charge allant de 40% à 80% du SMIC horaire brut, en fonction du public, avec un taux de 65% minimum pour les jeunes de moins de 26 ans (ou en situation de handicap de moins de 30 ans).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent administratif service comptabilité et ressources humaines
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer le contrat ainsi que tous documents liés.

31.04.21 - Création d'un poste contractuel technique dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente le dispositif du « Parcours Emploi Compétences » (PEC) qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le financement par l'Etat de ce dispositif permet une prise en charge allant de 40% à 80% du SMIC horaire brut, en fonction du public, avec un taux de 65% minimum pour les jeunes de moins de 26 ans (ou en situation de handicap de moins de 30 ans).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer le contrat ainsi que tous documents liés.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Informations diverses

Elections départementales et régionales – juin 2021

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des élections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021. Cette double élection induit la tenue des bureaux de vote et le dépouillement par un plus grand nombre de personnes.

Monsieur le Maire insiste sur la disponibilité de chaque conseiller lors de ces deux dates.

Une communication à ce sujet sera envoyée prochainement.

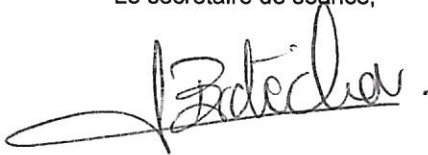
Passerelle route départementale 937

La passerelle située au-dessus de la route départementale 937 (au niveau du viaduc) a été remplacée le 30 mars dernier. Monsieur le Maire présente le nouveau matériel et la procédure de dépose et pose.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.

Compte-rendu de séance du 1^{er} avril 2021 signé par :

Le secrétaire de séance,



Vincent BRETECHER



Le Maire,



Bernard DABRETEAU

